

**DELIBERATION N° 175-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 septembre 2025 conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BARI Nadine	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	FOGLIA Maxence
GERBI Franck	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	THIBAUD David
ROBERT Philippe	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	
MASLO Raymond	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** MULYK Fabien (pouvoir à SERRE Emmanuel), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), GONNORD Franck (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle).

Nombre de délégués en exercice : 62  
Nombre de délégués présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 09  
**Nombre de délégués votants : 58**

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIEGE DE L'INTERCOMMUNALITE : DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE A TERRITOIRE ENERGIE 38 - TE38 POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE – PROGRAMME ISERENOV**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Madame la Présidente informe l'assemblée que TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000 € par poste de travaux dans la limite de 3 postes maximum, plafonnée à 48 000 €/an/collectivité, en contrepartie de la cession des Certificats d'économies d'énergie (CEE) à TE38.

De plus, l'aide attribuée devra être soldée au plus tard le 30 septembre de l'année N+2 suivant la notification de l'aide. Dans le cas contraire, à l'issue de la caducité, il y aura la possibilité de soumettre une nouvelle demande de subvention, sous réserve de crédits disponibles et l'éligibilité des travaux.

Dans ce cadre, Madame la Présidente, propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : Réhabilitation du siège de l'intercommunalité – rénovation énergétique.

Il est précisé que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux. L'envoi des justificatifs détermine le versement de la subvention ISERENOV ; TE38 dispose d'un an après la date d'achèvement des travaux pour valoriser les CEE. Le demandeur s'engage à fournir les justificatifs pour le versement dans un délai maximum de 4 mois après l'achèvement des travaux. Si ce délai est dépassé, l'aide ne sera plus valable indépendamment de la date de caducité globale du dossier.

Il est également précisé que TE38 pourra faire réaliser des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux exigences du Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet « Réhabilitation du siège de l'intercommunalité » ;
- **SOLLICITE** une aide financière la plus élevée possible à TE38 dans le cadre du programme ISERENOV ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs au projet.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 25 septembre 2025

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

  
